

GAGNON, LAFONTAINE

AVOCATS

SYLVAIN AIRD
STÉPHANIE ASSOULINE
SOPHIE BARIL
ERIKA BEAUMIER
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
YVES FRÉCHETTE
RITA-ROSE GAGNÉ
PIERRE GAGNON

CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE

PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
CAROLINA RINFRET
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 4683

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Montréal, le 18 juin 2004

« Par messenger et courriel »

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du budget 2004 du Plan global en efficacité énergétique du Distributeur d'électricité – Phase I
Dossier Régie: R-3519-2003
N/d: R000079/FE

Chère consoeur,

Par la présente, nous vous communiquons les commentaires du Distributeur relativement aux demandes de remboursement de frais formulées par les intervenants quant à la partie de l'audience portant sur l'approbation d'un budget additionnel au montant de 1,4 M \$ en phase I du dossier mentionné en objet.

D'une manière générale, le Distributeur s'en remet à la Régie et au *Guide de paiement des frais des intervenants* concernant l'évaluation du caractère raisonnable des réclamations, eu égard à l'utilité et à la pertinence de chaque intervention.

Toutefois, la demande de remboursement de frais du GRAME fait état de 48 heures de travail, lesquelles incluent vraisemblablement le temps nécessaire pour l'analyse d'éléments non pertinents à la demande d'approbation d'un budget additionnel de la part du Distributeur. En effet, la flexibilité budgétaire ou la provision spéciale pour modifier le programme du *Diagnostic énergétique personnalisé* n'étaient pas des questions reliées aux deux (2) programmes visés par l'augmentation de budget demandée. De plus, le GRAME a persisté à questionner le programme des thermostats électroniques relativement aux clients possédant des thermostats situés directement sur des plinthes électriques alors que la Régie n'avait pas retenu ses représentations dans sa décision approuvant le budget 2004 du PGEE (D-2004-60).

.../

GAGNON, LAFONTAINE

.../2

Dans les circonstances, nous estimons que le degré d'utilité et la pertinence de l'intervention du GRAME demeurent faibles et que le nombre d'heures dont remboursement est demandé est exagéré compte tenu de la portée limitée et ciblée de la demande d'approbation budgétaire additionnelle du Distributeur.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'accepter, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GAGNON, LAFONTAINE

Par:

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

/sr

C.c. Intervenants (par courriel seulement)